

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°30 – septembre 2019



14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : sapf.francophonie@gmail.com

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

Sur la voie de l'émotion poétique

Devant le désarroi d'un monde aux objectifs incertains, la voix des poètes s'interpose pour en appeler aux forces humaines de bonne volonté. Elle dit les souffrances, les silences, les signes d'espoir et, d'une façon particulière, un mode de ralliement aux vérités initiales basées sur un vécu de pleine sensibilité.

Nul, mieux que le poète, ne sait exprimer les non-dits d'un bonheur éphémère ou d'un malheur par trop envahissant. Le lecteur les perçoit souvent comme un lien d'amitié d'où il résulte un sentiment du mieux-être de ne plus se sentir isolé.

En effet, la poésie révèle "l'émotion", souvent en rapport avec une période de son existence. Elle s'affine dans la jeunesse, devient parfois plus aléatoire et rugueuse avec le temps. Chacun découvre ou réveille un archétype d'émotion suivant son âge et sa génération, peut s'en imprégner et s'en réchauffer le cœur, que l'émotion se profile devant lui ou réapparaisse au fond de sa mémoire pour irriguer son cerveau de nouveauté.

Grâce à la poésie, nous expérimentons au plus près le « *Connais-toi toi-même et tu connaîtras l'univers et les Dieux* » inscrit sur le Temple de Delphes. Mais au lieu d'en garder égoïstement les bienfaits salutaires, le poète nous met sur la voie de cette émotion poétique dans un esprit de partage total.

Plus que jamais et tant que la langue française reste un vecteur linguistique de transmission relativement important, empruntons la voie de la francophonie pour favoriser par des échanges culturels le développement de "l'émotion poétique", qui contribuera à l'élargissement de nos cercles d'amitié au-delà des frontières.

La SAPF s'emploie à tracer et créer de nouvelles voies et tous ceux qui voudront bien s'associer à elle en partageant leurs œuvres poétiques, seront les bienvenus. Ils auront pris leur part dans la construction d'un monde plus solidaire et plus digne d'une grande civilisation au niveau planétaire, en dépit de tant de dégâts irrémédiables au sein de notre société du XXIème siècle, attaquée de toutes parts par des enjeux stratégiques qui menacent gravement nos bases culturelles fondamentales.

Jean-Charles Dorge
Président de la SAPF

Consultez notre Site ! <http://www.poetes-francophonie.com>

Réservez le vendredi 15 novembre 2019 pour notre AG et la Remise des Prix (voir P.2)



PALMARÈS



DU CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2019

Grand-Prix « Charles Le Quintrec » (Poésie classique)

Michel FEYTOUT (78)

pour « La dame était assise »

Prix « Monica Richon » (Poésie néo-classique)

Thierry MARTEL, alias Johnka Martel (971-Guadeloupe)

pour « Amour »

Prix « Claude Sorel » (Poésie libre ou en prose)

Philippe COURTEL (95)

pour « La jeune épousée »

Prix « Cécile Aubry » (Poésie Jeunesse)

Laura SERIO (94)

pour un conte : « L'ours et le chien »

Prix du Haïku

Irène MOREAU D'ESCRIÈRES (13)

pour « 58 haïkus »

Prix « Marceau Constantin » (Poème illustré)

Brigitte SIMON (29)

pour « Les amants »

Commentaires du jury sur la participation au Concours de poésie 2019 de la SAPF :

L'engouement pour le concours de poésie de la SAPF ne faiblit pas : plus de 50 auteurs ont proposé 317 textes dans les différentes sections poétiques en lice, avec une mention « bien » pour les haïkus qui ont motivé, en plus, une dizaine de poètes.

Bravo et félicitations pour les lauréats. La sélection, toujours difficile, laisse beaucoup de regrets ; de nombreux textes ont, en effet, séduit le jury par leur qualité poétique, leur diversité et leur originalité. Tous les auteurs qui ont participé et dont nous apprécions la valeur, méritent nos remerciements et nos encouragements. Nous les retrouverons avec plaisir pour le concours 2020.

AG 2019 et REMISE DES PRIX DU CONCOURS 2019

Important !

Notre Assemblée Générale se tiendra le VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 à 17H00 dans les locaux de la Société des Poètes Français, 16 rue Monsieur-le-Prince 75006 PARIS (M° Odéon ou Luxembourg). Pourront y assister les membres à jour de leur cotisation 2019 : Pointage par le Secrétariat à l'entrée. Possibilité de règlement sur place à notre Trésorier, pour les retardataires. Nouveau ! Les lauréats de nos Concours 2019 et trois années antérieures pourront également y participer (sans droit de vote) dans la mesure où ils souhaiteraient se familiariser avec notre Société et y adhérer pour 2020 (pour ceux qui ne sont pas déjà membres), leur permettant de participer au Florilège 2020. Elle sera suivie de la **Remise des Prix du Concours 2019 SAPF, à 18h00 – Entrée libre.** Poètes, lauréats et amis y sont conviés. Récital des poèmes primés et d'autres. Intermède musical bienvenu.

Pot de l'amitié à l'issue de la réunion (chacun apportera quelques victuailles SVP)

Fin autour de 19h45.

CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2020

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2008. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « *Charles Le Quintrec* » pour la poésie classique.
- Le Prix « *Monica Richon* » pour la poésie Néo-Classique.
- Le Prix « *Claude Sorel* » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « *Cécile Aubry* » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésie ou contes pour enfants.
- Le Prix du *Haïku* de la SAPF.
- Le Prix « *Marceau Constant in* » récompensant les poèmes illustrés.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2020

ARTICLE 2 : Le nombre d'envois n'est pas limité.

ARTICLE 3 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de deux lettres et deux chiffres (ex : AB 12) sans autre signe distinctif.

L'anonymat sera garanti.

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 4 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Avec un minimum de 4 €. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats, qui devront joindre un chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ».

ARTICLE 5 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 6 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 7 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF : www.poetes-francophonie.com

. Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une (au format 23 X 32) pour l'envoi éventuel du diplôme* (tarif en vigueur pour 250 gr) (*) Personnes dans l'incapacité justifiée de venir à la Remise des Prix.

Bulletin d'adhésion à l'ASSOCIATION



(Personnes physiques)

M/Mme/Mle..... Nom..... Prénom.....
Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....
Profession/statut..... Situation familiale
Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....
.....
Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....
.....
Observations

(Personnes morales)

Nom de l'Association..... Tél:
Adresse de l'Association
Objet tel que précisé dans les statuts :
Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....
.....
(Contact).....
Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....
.....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)
(mentions complémentaires)..... Lieu-dit
Code postal..... Ville..... Pays.....
Adresse électronique : @
TEL. Travail TEL. Domicile.....
Fax..... Portable.....

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) :.....
(Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :.....
.....
..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... et M... ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ cachet pour une association)

– (Joindre une photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20g pré-adressées + chèque de cotisation annuelle (25 € / Étudiants j.26 ans : 18 €)* à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par virement bancaire (nous prévenir par courriel), au compte de la SAPF : IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.

(*) Tout montant supérieur sera affecté à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON